

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société HUNYVERS dans un quelconque pays.

Hunyvers annonce le vif succès de l'opération de cession de titres par des actionnaires historiques

- Cession de 533 600 actions représentant 13,7% du capital
- Offre initiale sursouscrite 2 fois
- Prix par action : 13 euros soit une décote de 6,8% par rapport au cours de clôture du 13 mars 2023
- Le flottant porté à 47,3% du capital, contribuant à accroître la liquidité du titre

Limoges (France), le 14 mars 2023 à 8h30 – Hunyvers (le « Groupe »), spécialiste de la distribution de véhicule de loisirs (code ISIN FR0014007LQ2 - Mnémonique : ALHUN), annonce aujourd'hui la cession de 533 600 actions Hunyvers par des actionnaires historiques du Groupe, au prix unitaire de 13 euros. Cette cession a été réalisée par voie de placement privé accéléré auprès d'investisseurs institutionnels et par voie d'offre au public auprès d'investisseurs individuels via la plateforme PrimaryBid (l'« Opération »).

Julien Toumieux, Président-Fondateur d'Hunyvers, déclare : « Cette opération réalisée dans de très bonnes conditions malgré un environnement de marché compliqué a permis d'accroître le flottant d'Hunyvers à 47,3% du capital pour une meilleure liquidité du titre au bénéfice de tous. Ayant à cœur l'intérêt de l'ensemble des actionnaires - historiques et futurs - du Groupe, je suis tout particulièrement heureux du succès de l'Opération rencontré tant auprès de nombreux actionnaires historiques qui nous font le plaisir de nous renouveler leur confiance, que de nouveaux investisseurs institutionnels et particuliers qui vont pouvoir accompagner la poursuite du projet Hunyvers dans lequel je reste pleinement impliqué. »

Compte tenu de la demande exprimée, les actionnaires cédants ont décidé de céder un nombre d'actions supérieur à l'offre initiale. Le prix de cession s'établit à 13 euros par action soit une décote limitée à 6,8% du cours de clôture du 13 mars 2023.

Les 533 600 actions cédées se répartissent ainsi de la manière suivante :

- 226 800 titres cédés par Océan Participations
- 154 800 titres cédés par Nouvelle Aquitaine Co-investissement
- 72 000 titres cédés par Poitou Charentes Expansion
- 80 000 titres cédés par Julien Toumieux

Les actions ont été cédées au travers de :

- Un placement privé sous forme de construction accélérée de livres d'ordres (*accelerated book building ou ABB*) auprès d'investisseurs institutionnels de l'Espace Economique Européen (EEE) à hauteur de 518 216 actions, soit 97% de l'Opération et
- Une offre au public destinée aux particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, à hauteur de 15 384 actions, soit 3% de l'Opération.

Actionnariat post-opération						
	Avant Opération	en %	Cession	Acquisition	Après Opération	en %
Hauyantepuy SAS	1 938 000	50,0%			1 938 000	50,0%
Julien Toumieux	180 000	4,6%	80 000		100 000	2,6%
Delphine Bex	2 000	0,1%			2 000	0,1%
Total concert	2 120 000	54,7%	80 000	0	2 040 000	52,7%
Ocean participations	226 800	5,9%	226 800		0	0,0%
Nouvelle Aquitaine Co-investissement	154 800	4,0%	154 800		0	0,0%
Poitou Charentes Expansion	72 000	1,9%	72 000		0	0,0%
Public	1 300 502	33,6%		533 600	1 834 102	47,3%
TOTAL	3 874 102	100,0%	533 600	533 600	3 874 102	100,0%

La société Hauyantepuy est détenue à hauteur de 67,28% du capital et des droits de vote par Julien Toumieux et à hauteur de 32,72% du capital et des droits de vote par Delphine Bex

Grâce au vif succès de l'Opération, le flottant passera de 33,6% à 47,3% du capital à l'issue du règlement-livraison des titres prévu le 16 mars 2023.

Le concert composé de Julien Toumieux et Delphine Bex et de leur holding Hauyantepuy détiendra à l'issue de l'Opération 2 040 000 actions soit 52,7 % du capital et reste l'actionnaire majoritaire de Hunyvers.

Julien Toumieux a pris un engagement de conservation de ses titres pour une durée de 180 jours à partir de la date du règlement livraison de l'Opération sur 100% des actions qui n'ont pas été cédées, sous réserve des exceptions usuelles.

Intermédiaires financiers

CIC Market Solutions est intervenu en tant que Coordinateur global & Teneur de livre sur cette opération et Euroland Corporate en tant que Conseil Financier des cédants et Listing Sponsor d'Hunyvers.

À PROPOS D'HUNYVERS

Créé en 2006, Hunyvers est spécialisé dans le voyage en camping-cars et dans le tourisme itinérant. À travers chacune de ses succursales, le groupe accompagne ses clients dans l'organisation de voyages nomades. Il axe son travail sur le choix de produits de qualité, un service après-vente irréprochable et une présence transversale. Afin de répondre aux demandes variées de nos clients, le groupe a développé une large gamme de produits. Le groupe détient 14 concessions de camping-cars et distribue plus de 45 marques.

Hunyvers est cotée sur Euronext Growth Paris depuis mars 2022 (code ISIN FR0014007LQ2 - Mnémonique : ALHUN).

Pour plus d'informations, visiter : <https://www.hunyvers.com/>

CONTACTS

Hunyvers

Julien Toumieux, PDG

Delphine Bex,

DG Déléguée

investisseurs@hunyvers.com

Actifin

Relations Investisseurs

Marianne Py

mpy@actifin.fr

Actifin

Relations Presse

Isabelle Dray

idray@actifin.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société HUNYVERS dans un quelconque pays.

En France, l'offre des actions de la société HUNYVERS décrite dans le présent communiqué sera effectuée dans le cadre (i) d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels et (ii) d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace économique européen, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société HUNYVERS ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société HUNYVERS seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. HUNYVERS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.